



DIRECTION GENERALE

ECOLE DE LA MAGISTRATURE

SUJET N° 2

CONCOURS DIRECT D'ADMISSION EN 2026 A L'ECOLE

DE LA MAGISTRATURE : SESSION DE JUILLET 2025

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : DROIT CIVIL

SUJET : Commentaire de Texte

Commentez l'article 1376 de l'ancien code civil français des obligations en vigueur en Côte d'Ivoire.

Article 1376

" Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu. "

Durée de l'épreuve : 04 heures

